



Chers lecteurs

La Compagnie des Alpes est un groupe en mouvement comme en témoignent les six premiers mois de l'année 2004 qui ont été riches en événements.

En premier lieu, le long processus de privatisation, engagé fin 2002, a été concrétisé à la mi-mai : la Compagnie des Alpes est désormais une société du secteur privé, avec un actionnaire de référence, Caisse des Dépôts-développement (C3D) qui détient 40% du capital. Une charte de gouvernance de la Compagnie des Alpes entre les actionnaires anciens et nouveaux a été signée et présentée en Assemblée générale le 5 juillet dernier.

A l'heure où j'écris ces lignes, la saison d'hiver qui représente les deux tiers de notre chiffre d'affaires annuel est terminée et elle a été de bonne qualité après une année exceptionnelle en 2003. Nous avons pleinement bénéficié du positionnement de nos stations et des investissements, notamment dans Paradiski (La Plagne – Les Arcs) et dans Grand Massif Express (Samoëns Grand Massif).

La saison d'été des parcs a débuté un peu plus difficilement que l'an dernier. Nous devons faire face à une conjoncture économique maussade et peu favorable aux dépenses de loisirs. La fréquentation des mois de juillet et d'août est déterminante et sans "canicule" espérons-le.

En attendant, nous avons poursuivi la croissance externe du groupe à la fois dans les parcs de loisirs avec une première implantation en Angleterre, et dans le ski, avec une entrée dans Serre Chevalier Ski Développement.

Comme vous le voyez les nouvelles sont nombreuses et je vous invite à en découvrir le détail dans cette lettre N° 11.

Bonne lecture

Jean-Pierre SONOIS
Président du Directoire

EXERCICE 2003/2004 LES RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE

Début juillet la Compagnie des Alpes a publié et commenté les résultats du premier semestre de l'exercice 2003/2004. Nous en reprenons ci-après les principaux éléments.

Premier semestre du 1^{er} octobre 2003 au 31 mars 2004

Chiffres en millions d'€

	Premier semestre 2003/2004	Premier semestre 2002/2003 Périmètre réel	Variation	Premier semestre 2002/2003 Périmètre comparable*	Variation
Chiffre d'affaires	213,5	217,4	-1,8 %	202,2	+ 5,6 %
Excédent brut d'exploitation	74,1	79,0	-6,2 %	73,2	+ 1,2 %
Résultat d'exploitation opérationnel	50,5	55,5	-9,0 %	50,8	-0,6 %
Résultat net part du Groupe	19,4	21,6	-10,2 %	19,4	0,0 %

*non audité

Résultats par activité du 1^{er} octobre 2003 au 31 mars 2004

Chiffres en millions d'€

	Domaines skiables	Divertissement familial	Autres	Total CDA
Chiffre d'affaires total	199,4	14,0	0,1	213,5
Excédent brut d'exploitation	95,5	-20,7	-0,7	74,1
Résultat d'exploitation opérationnel	80,4	-29,4	-0,5	50,5

Le premier semestre de l'exercice de la Compagnie des Alpes combine les résultats bénéficiaires de la saison d'hiver de l'activité domaines skiables avec les résultats normalement négatifs de l'activité divertissement familial dont les principaux sites sont fermés pendant cette période.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2003/2004 s'établit à 213,5 M€, en progression de +5,6 % (+11,3 M€) à périmètre comparable.

A périmètre réel, le chiffre d'affaires diminue de 1,8 % (-3,9 M€) du fait de la cession en décembre 2003 des Ski-shops, qui avaient réalisé l'année dernière un chiffre d'affaires de 16 M€ au premier semestre. La progression du chiffre d'affaires des domaines skiables (+5,7 % au premier semestre) est particulièrement marquée pour les sites des Arcs, Peisey-Vallandry et La Plagne, qui ont bénéficié de la création d'un nouveau domaine skiable interconnecté "Paradiski". Courmayeur et Samoëns ont également réalisé un bon hiver avec, pour cette

dernière l'impact de sa nouvelle télécabine la reliant directement au domaine du Grand Massif.

L'activité divertissement familial progresse de 3,7 % à périmètre comparable grâce notamment à un très bon niveau d'activité du Musée Grévin.

Résultats

Les résultats semestriels du Groupe CDA à périmètre réel sont très marqués par le changement de périmètre : les Ski-shops ont en effet dégagé un résultat d'exploitation opérationnel de 4 M€ au premier semestre 2003. A périmètre comparable (non audité), l'excédent brut d'exploitation progresse de 1,2 % et le résultat d'exploitation opérationnel diminue de 0,6 %.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 19,4 M€ pour le premier semestre 2003-2004 contre 21,6 M€ pour le premier semestre 2002-2003 à périmètre réel. A périmètre comparable, la plus value réalisée sur la cession des Ski-shops (1,9 M€) permet de maintenir le résultat au niveau de 2002-2003.



Perspectives

Les mois d'avril et mai ont confirmé la progression à fin mars du chiffre d'affaires des domaines skiables, avec une progression des recettes de 5,3 % sur la saison. Le début de saison d'été de la branche divertissement familial est plus difficile que l'an dernier en fréquentation (environ 5 % de moins) et stable en recette par

visiteur. Les résultats 2003/2004 du groupe dépendront en partie de la réussite de la saison d'été des parcs de loisirs dont l'activité avait beaucoup souffert de la canicule de l'été 2003. Par ailleurs, contrairement au résultat du premier semestre, la cession des Ski-shops aura un impact positif sur les résultats de l'exercice.

LE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

UN NOUVEAU PARC : PLEASUREWOOD HILLS



Grévin & Cie, filiale à 100 % de la Compagnie des Alpes, a acquis le 2

juillet 2004 le parc de Pleasurewood Hills à l'est de Londres, sur la côte du Norfolk. Ce parc d'attractions régional d'une trentaine d'hectares au total a été créé en 1983. Comme les autres parcs régionaux du Groupe, il s'adresse aux familles avec enfants et a accueilli environ 250.000 visiteurs l'an dernier.

Il comporte 30 attractions, 3 spectacles, 3 boutiques, 3 restaurants et 13 points de restauration. L'ensemble

a réalisé un chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros en 2003. Cette nouvelle acquisition conforte le leadership européen de Grévin & Cie dans les parcs d'attractions régionaux (300 à 400.000 visiteurs), avec un total de six parcs. Elle marque également l'entrée du Groupe dans un nouveau pays, l'Angleterre, dans lequel les parcs de loisirs sont nombreux.

Nous reviendrons plus en détails sur ce vingt-sixième site de loisirs exploité par le Groupe dans une prochaine lettre.

UNE NOUVELLE STATION : SERRE CHEVALIER

Le 22 juin 2004, le Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Serre Chevalier Ski Développement (SCSD) a agréé la Compagnie des Alpes comme futur actionnaire.

La SCSD a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires HT de 17,3 M€. Au cours de la saison 2003/2004, ses encaissements ont progressé de 6,1 % et elle a accueilli 1,1 million de journées skieurs.



La SCSD exploite les domaines situés entre 1200m et 2700 m d'altitude de Serre Chevalier 1200 (Briançon - Prorel), 1400 (La Salle Les Alpes) et 1500 (Monetier les Bains). Le domaine de Serre Chevalier 1350 est exploité en régie par la commune de Saint Chaffrey et fait actuellement l'objet d'un appel d'offres pour une prochaine mise en concession, à laquelle la CDA s'est portée candidate. Serre Chevalier fait partie des dix plus grands domaines skiables français (environ 24 M€ de chiffre d'affaires pour la

SEM et la Régie réunies) et dispose d'un fort potentiel de développement qui devra être mis en valeur par un programme d'investissements important, estimé à environ 40 M€, dans les prochaines années.

Cette entrée dans le domaine de Serre Chevalier se fera en plusieurs étapes : la CDA doit participer à une augmentation de capital dans le courant de l'été 2004, lui donnant une participation légèrement inférieure à 20 %, pour un coût d'environ 0,4 M€ et des avances d'associés.

Cette opération sera donc sans incidence majeure sur les comptes de l'exercice en cours. La CDA deviendra l'opérateur du domaine skiable exploité par la SEM SCSD dès la saison 2004/2005 et mettra notamment à la disposition de la SEM un Directeur Général issu de ses équipes dirigeantes. En 2005, une meilleure connaissance du domaine et les résultats de l'appel d'offres de la commune de Saint Chaffrey permettront de déterminer avec précision les impacts pour le Groupe de ce nouveau développement.

PRIVATISATION :

Comme annoncé dans notre dernière lettre, Caisse des dépôts-développement (C3D), société fondatrice et actionnaire majoritaire de la Compagnie des Alpes vient de réduire sa participation de 52,7 % à 40 % par cessions de titres au Crédit Agricole des Savoie et la Banque Populaire des Alpes, institutions financières de la région Rhône Alpes déjà actionnaires de la CDA, et à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, qui investit au côté de la Caisse d'Epargne des Alpes, également actionnaire de la CDA.

La CDA continuera de bénéficier du maintien de C3D comme actionnaire de référence et d'un actionariat majoritairement privé pour accompagner le développement du Groupe.

Envisagé depuis l'acquisition de Grévin & Cie, le transfert au secteur privé a fait l'objet d'un décret du Premier Ministre et du Ministre de l'Economie et des Finances publié au Journal Officiel du 8 mai 2004, après avis conforme de la Commission des Participations et des Transferts qui a fixé 69 € comme prix minimum par action, valorisant ainsi la Compagnie des Alpes à environ 425 M€.

Parallèlement à ce transfert, Alpark a décidé de céder la totalité de sa participation de 13,2 % à la Compagnie Européenne de Loisirs, société d'investissement affiliée à IPE (Investors in Private Equity). Philippe N'Guyen, président d'IPE présente cette société (voir interview ci-contre), qui devient le deuxième actionnaire du Groupe.

Le capital de la Compagnie des Alpes est désormais réparti de la manière suivante :

- Groupe C3D : 40 %**
- IPE : 13,2 %**
- Crédit Agricole des Savoie : 7,4 %**
- Groupe Caisses d'Epargne : 6,0 %**
- Banque Populaire des Alpes : 3,6 %**
- Public : 29,8 %**





Interview de Philippe NGUYEN :

La Compagnie Européenne de Loisirs est devenue en mai 2004 le deuxième actionnaire de la Compagnie des Alpes en rachetant à Alpark la totalité de sa participation (13,2 %). Elle siège désormais au Conseil de surveillance avec deux sièges sur onze. Philippe NGUYEN, son Président, nous présente son groupe en quelques mots.

Q - Philippe NGUYEN, la Compagnie Européenne de Loisirs, qu'est ce que c'est ?

R - C'est un fonds d'investissement dédié, qui a pour vocation d'accompagner le développement de sociétés du secteur des loisirs en Europe. Ce fonds est géré par la société IPE (Investors in Private Equity) société française de gestion de fonds d'investissement fondée en 2002. IPE est une équipe de sept professionnels, basés à Paris et à Genève. Nous investissons dans des sociétés industrielles ou du secteur des services, de taille moyenne (valeur comprise entre 100 millions et 1 milliard d'euros) et qui ont une part importante de leur activité en France. Elles doivent être parmi les leaders sur leur marché et avoir des perspectives de croissance et rentabilité supérieures au marché. Nous estimons que la Compagnie des Alpes réunit toutes ces qualités.

Q - Plus précisément, quels sont les investisseurs dans CEL ?

R - Nos clients sont des investisseurs institutionnels qui investissent pour une durée assez longue (plusieurs années) et qui nous demandent de participer activement au pilotage stratégique des sociétés dans lesquels ils investissent. C'est la raison pour laquelle nous sommes présents au Conseil de surveillance et nous participons aux travaux du comité de la stratégie.

Q - La Compagnie des Alpes est votre première opération ?

R - Non, la deuxième. En 2003, nous avons acquis la majorité d'ERMEWA, une société spécialisée dans la location de wagons et de conteneurs, réalisant un volume d'affaires d'environ 400 M€. Nous y avons comme partenaire industriel la SNCF.

Q - Qu'est-ce qui vous a séduit dans la Compagnie des Alpes ?

R - En premier lieu son activité, centrée sur les loisirs : c'est un secteur d'activité auquel nous croyons beaucoup à moyen terme en Europe et qui offre de nombreuses opportunités de croissance. Ensuite son modèle de développement, fait d'un judicieux dosage entre l'opérationnel local et la stratégie globale, qui a formidablement fonctionné dans les remontées mécaniques et qui va être décliné dans le divertissement familial dans les prochaines années. Enfin la qualité des équipes de management, qui ont largement fait leurs preuves dans la conduite des opérations.

Q - Etes-vous pour longtemps au capital de la Compagnie des Alpes ?

R - L'horizon traditionnel d'un investisseur privé "en private equity" comme on dit dans le jargon boursier, est un horizon de valorisation à moyen/long terme, soit en général 5 à 7 ans. Mais il peut être plus long, surtout si la société se révèle prometteuse en termes de croissance d'activité et de résultats. C'est tout le bien que nous souhaitons à la Compagnie des Alpes.



A LA DECOUVERTE d'un site du groupe



GRÉVIN (PARIS - 75)

Grévin : Tout Paris a rendez-vous avec Vous !

Véritable institution parisienne à la renommée mondiale, Grévin est le site touristique privé le plus visité de la capitale, après la Tour Eiffel. Animé par des mimes et des prestidigitateurs, le nouveau parcours met en scène quelque **300 célébrités de cire**, de Sean Connery à Amélie Mauresmo en passant par Elton John, Henri Salvador, Julia Roberts, Jean-Paul Gaultier, etc. Charles Aznavour et Claude François les ont rejoints récemment. Les visiteurs peuvent aussi revivre quelques grands moments de **l'histoire de France** - Jeanne d'Arc au bûcher, l'assassinat d'Henri IV, Louis XIV et sa cour à Versailles, etc - et admirer les décors classés du lieu comme le célèbre "palais des mirages" ou le grand escalier de marbre. Les mercredis, samedis et dimanches, les enfants peuvent bénéficier de visites contées, sur réservation : un voyage dans l'histoire ainsi qu'une découverte des coulisses pour apprendre comment l'on fabrique un personnage de cire leur sont proposés.

A noter que Grévin a reçu l'an dernier, dans le cadre du Grand Prix du tourisme de la région Ile de France, le prix du "meilleur équipement touristique adapté à l'accueil des personnes handicapées".

Le saviez-vous ?

- **4** sculpteurs
- **130** litres de laque et de gel par an pour la mise en beauté des 300 cires
- **15 kg** de plâtre pour une tête et **2 kg** pour une main
- **100 kg** de cire par an
- **600 gr** en moyenne : poids d'une main en résine
- Depuis Janvier 2001, c'est **l'Académie Grévin**, présidée par Bernard Pivot, qui a pour mission de désigner les nouvelles personnalités de Grévin, celles-ci doivent s'inscrire à la fois dans l'actualité et la pérennité...
- **2001** : rénovation complète du site (investissement total : 8 millions d'Euros)

Repères

- **1882** : ouverture de Grévin
- Fréquentation moyenne : **600 000 visiteurs**
- **92 %** des visiteurs satisfaits ou très satisfaits de leur visite
- **29 %** des visiteurs sont à moins d'une heure de route
- Origine des visiteurs : **82 %** de Français et **18 %** d'étrangers
- CA 2003 (10/2003 au 09/2004) : **7,4 millions d'Euros**
- **28** permanents
- **21** saisonniers

Informations pratiques

- **Grévin** - 10 Boulevard Montmartre 75009 PARIS - Tél : 01 47 70 85 05 www.grevin.com
- **Calendrier d'ouverture** : Grévin est ouvert tous les jours de 10 h à 18 h 30 sauf week-end et jours fériés de 10 h à 19 h.
- **Tarifs d'entrée 2004** :
Adulte : 16 € Enfant (6 à 14 ans) : 9 €



Assemblée Générale du 5 juillet 2004

Compte-rendu

Les actionnaires de la Compagnie des Alpes ont assisté à l'Assemblée Générale ordinaire convoquée extraordinairement, au siège social à Boulogne Billancourt (Hauts de Seine), le lundi 5 juillet 2004 à 15h.

Cette assemblée avait pour principal sujet la réorganisation du Conseil de Surveillance et la constatation de l'entrée en vigueur d'une charte de Gouvernance. La modification de la répartition du capital de la Compagnie des Alpes et en particulier la fin du contrôle majoritaire par un actionnaire, C3D, ont amené les grands partenaires au sein du capital à adopter une charte de Gouvernement d'Entreprise, qui sert de Règlement intérieur du Conseil de Surveillance et à l'Entreprise. Elle est entrée en vigueur à l'issue de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2004. Elle s'inspire des recommandations faites par le MEDEF et par l'IFA (Institut de Formation des Administrateurs).

Concrètement cette charte organise les relations entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire, qui sont collectivement liés. Elle prévoit la soumission de certaines décisions du Directoire au Conseil de Surveillance pour approbation préalable, des règles régissant la composition du Conseil de Surveillance et formalise et organise les comités au sein du Conseil.

Pour permettre la mise en œuvre de cette charte les membres du Conseil de Surveillance ont présenté leur démission et l'Assemblée Générale a élu un nouveau conseil de 11 membres dont quatre représentants le Groupe Caisse des dépôts : Michel Gonnet, PDG de C3D, Président, Philippe Segrétain, PDG de Transdev, Vice-Président, C3D, représentée par Serge Bayard et CDC représentée par Franck Silvent. La Compagnie Européenne de Loisirs a deux sièges, occupés par Philippe N'Guyen et François Nicoloy. Les banques présentes au capital ont chacune un représentant : Patrick Gallet, Directeur Général du Crédit Agricole des Savoie, Joël Gelas, Directeur Général de la Caisse d'Epargne des Alpes et Alain Rogès, Directeur Général de la Banque Populaire des Alpes. Enfin deux membres indépendants complètent le Conseil : Jacques Maillot et Gilles Chabert, ce dernier étant Président du Syndicat des Moniteurs de ski.

De nouveaux avantages pour nos actionnaires individuels fidèles :

Comme chaque année depuis maintenant 6 ans, le dispositif mis en place par la Compagnie des Alpes pour faire bénéficier ses actionnaires d'avantages tarifaires a encore été amélioré : nous avons ajouté un nouveau site, le Grand Aquarium de Saint Malo, nous avons réduit la période de détention minimale des actions à 3 mois et nous avons abaissé les seuils de détention minimum. Si vous ne l'avez pas encore, vous pouvez vous procurer le guide : il est disponible sur simple demande au 01 46 94 44 49 ou par internet à l'adresse communication@compagniedesalpes.com.

Un acompte sur dividende sera versé en 2004

La question a été posée par plusieurs actionnaires individuels qui ont assisté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars : 2004 est la dernière année de l'avoir fiscal, la CDA est-elle prête à en faire profiter une dernière fois ses actionnaires ? La réponse vient d'être donnée : c'est oui. Un acompte sur dividende de 0,8 € par action sera versé au cours du quatrième trimestre de l'année 2004. Compte tenu du solde sur le dividende 2002-2003 qui a été versé en mars 2004 (0,9 € par action), ce sera donc un revenu de 1,7 € par action soit 2,55 € en cas d'avoir fiscal à 50 % qui aura été versé aux actionnaires en 2004.

CARNET DE BORD

Marché

Second Marché Euronext Paris
Segment Next Prime



Codes :

ISIN : FR0000053324 - Reuters : CDAFPA
Bloomberg : CDA FP - FTSE : 538 Leisure facilities

Nombre d'actions

6 194 588

Capital social

94 436 908,13 €

Forme juridique

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
Président du Directoire : M. Jean-Pierre SONOIS
Président du Conseil de Surveillance :
M. Michel GONNET

Activité

Producteur de loisirs

Actionnariat à la fin mai 2004

Groupe C3D :	40,0 %
Compagnie Européenne de Loisirs :	13,2 %
Crédit Agricole des Savoie :	7,4 %
Groupe Caisses d'Epargne :	6,0 %
Banque Populaire des Alpes :	3,6 %
Public :	29,8 %

CALENDRIER

...13 août 2004 :

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2003-2004.

...30 septembre 2004 :

Clôture de l'exercice 2003-2004.

...10 novembre 2004 :

Chiffre d'affaires de l'exercice 2003-2004.

...19 & 20 novembre 2004 :

Salon Actionaria Paris.

...12 janvier 2005 :

Résultats de l'exercice 2003-2004.


Compagnie des Alpes
Le loisir en bonne compagnie

6, place Abel Gance
92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 94 44 49 - Fax : 01 46 94 46 99
communication@compagniedesalpes.fr

En Savoie
15, rue François Guise
73000 Chambéry
www.compagniedesalpes.com

